



## Le cas du jour



**L'entreprise de Pierre Savoye n'a pas de site web pour le moment.**



**Un cyber-squatteur vient de s'emparer du nom de domaine de son entreprise.**



Le casse-tête



**Pierre Savoye se demande comment il aurait pu éviter cette situation ?**

En anticipant le lancement de son site web ?

En attaquant systématiquement tous les cyber-squatteurs ?

En abandonnant son idée de proposer un site web ?





Le conseil de Subtuupra



**Pierre Savoye aurait dû savoir qu'il suffit de réserver le nom de domaine de son entreprise, même si le site n'est pas créé.**

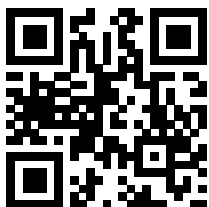


**Moyennant une dizaine d'euros par domaine et par an, la marque de Pierre Savoye est protégée contre le cyber-squatting.**



# SUBTUUPRA

CONSEIL INFORMATIQUE POUR L'ENTREPRISE



<https://subtuupra.com>



[contact@subtuupra.com](mailto:contact@subtuupra.com)

